



Bernard LEGRAS
Président de la SOPHAU
Professeur des universités
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Bernard.Legras@univ-paris1.fr
06 16 40 47 24

à M. l'I. G. Laurent CARROUÉ
Président du CAPES externe d'H-G.
Inspection Générale de l'Éducation Nat.
110 rue de Grenelle

75537 Paris Cedex 07 SP

Paris, le 23 mai 2011

Monsieur l'Inspecteur général, M. Le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en qualité de président de la Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université.

Notre Société réunie pour son Assemblée générale annuelle du 21 mai 2011 m'a chargé, à l'unanimité, de vous faire part des graves inquiétudes qui animent les enseignants chercheurs antiquisants de toutes les universités au sujet des concours de recrutement des enseignants du Secondaire, CAPES et agrégation, auxquels ils sont très attachés.

La SOPHAU réunie en Assemblée générale déplore le système actuel des questions d'histoire au CAPES d'Histoire géographique. La question transversale Médiévale-Moderne sur « Le Prince et les Arts en France et en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle », pour attirante qu'elle soit d'un point de vue conceptuel, a posé de telles difficultés aux candidats lors de leur préparation, compte tenu de leur niveau, qu'on peut s'interroger sur son adéquation aux réalités du concours. La SOPHAU s'élève donc contre l'hypothèse d'une nouvelle question transversale qui affecterait cette fois l'histoire ancienne et une autre période, surtout si cette période est une période éloignée dans le temps, pour des raisons tant pédagogiques que scientifiques.

Par ailleurs le rythme ternaire est loin « de mieux labourer intellectuellement et scientifiquement les champs ouverts et couverts par les nouvelles questions », contrairement aux déclarations, puisque deux ans suffisaient amplement pour produire de bons livres en

SOPHAU : INHA, UMR 8210 ANHIMA. 2, rue Vivienne 75002 PARIS

Courriel du Président : Bernard.Legras@univ-paris1.fr

Courriel du Secrétaire : jean-christophe.couvenhes@paris-sorbonne.fr

relation avec les questions au concours. Ce rythme ne permet à l'évidence nullement de passer « d'une logique de vaste bachotage à une vraie logique de formation ».

La SOPHAU exprime son attachement irréductible à l'alternance d'une question d'histoire grecque et d'une question d'histoire romaine aux concours du CAPES d'histoire-géographie et de l'agrégation d'histoire.

La SOPHAU demande le retour à une relation étroite entre CAPES d'histoire-géographie et agrégation d'histoire tant dans le temps (écrits au printemps) que dans les programmes mis aux concours : elle réclame le retour à 4 questions thématiques d'histoire au CAPES d'histoire-géographie. Il existe sans doute d'autres solutions, pour la rotation des questions et pour leur mise au point assurant un équilibre réel entre les quatre périodes de l'histoire (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine). Il faut les trouver rapidement, faute de quoi il sera gravement porté atteinte à la formation historique en France, notamment en histoire ancienne. Cela affecte à la fois l'enseignement secondaire en terme de qualité d'enseignement devant des publics variés et l'enseignement supérieur en terme de postes de recherche et d'enseignement, y compris en premier cycle dans beaucoup d'universités : de nombreuses universités de province ou de la périphérie parisienne ont d'ores et déjà renoncé à préparer l'agrégation, et s'interrogent sur la pertinence de maintenir une préparation au CAPES eu égard à la fonte des effectifs. Il est à craindre que les hautes périodes de l'histoire peinent dans l'avenir à justifier l'égalité de traitement avec l'histoire contemporaine en L et en M. Qu'advient-il alors de l'égalité territoriale et républicaine ?

La SOPHAU s'étonne de ce que les jurys des deux concours ne travaillent pas davantage à trouver une solution satisfaisante de définition et de rotation des questions avant la réunion prévue le 24 juin qui risque d'avaliser simplement le système actuel d'articulation des questions CAPES/Agrégation, système qui n'est pas du tout satisfaisant.

En outre je vous demande de me recevoir avec les trois autres associations d'historiens de l'enseignement supérieur pour envisager des solutions qui dissiperaient nos inquiétudes. Nous avons pris acte de la volonté de transformer la nature même du concours mais nous souhaitons apporter des propositions alternatives qui émanent de la communauté universitaire qui prépare au concours parce que nous pensons que la mise en œuvre actuelle du concours nuit à la qualité même du concours et à l'enseignement que nos futurs collègues du secondaire devront dispenser devant les élèves. Je souhaite vous montrer que nous œuvrons dans l'intérêt des étudiants dont la formation à l'histoire ancienne est au cœur de notre métier.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de ma considération distinguée,

